

N° 0627 /AIRP

Abidjan, le 30.03.2023

**AVIS D'ARRÊT DE COMMERCIALISATION
DE CLAMOXYL 250 mg / 5 ml poudre pour suspension buvable,
flacon de 60 ml**

A l'attention des professionnels de santé

Les laboratoires GlaxoSmithKline, en accord avec l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique, procèdent pour des raisons commerciales, à l'arrêt de la commercialisation de leur spécialité **CLAMOXYL 250 mg / 5 ml poudre pour suspension buvable, flacon de 60 ml**.

Par conséquent, l'attestation de visa d'enregistrement
N° E-83-0063 du 10 novembre 1984 **est abrogée**.

Les quantités disponibles sur le territoire ivoirien, à la date de signature du présent avis, seront commercialisées jusqu'à épuisement des stocks.




Dr Assane COULIBALY

Ampliations :

- Cabinet du Ministre de la Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) (pour diffusion)
- Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) (pour diffusion)
- Union des Pharmaciens Privés (pour diffusion)
- Syndicat des Médecins Privés (pour diffusion)
- SYNACASS-CI (pour diffusion)
- Grossistes - Répartiteurs (pour diffusion)
- Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC)
- Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CNOCD)
- Laboratoire GlaxoSmithKline